



## Compte rendu du Conseil municipal du 25 juin 2022

**Présents** : ANTOINE Kévin, COLOMBIÉ Nathalie, ECKERT Philippe, LAFOUGE Isabelle, LOYNET Christophe, MALSOT Florence, PETITOT Eric, PEUREUX-DEMANGELLE Anne-Sophie, RANÇON Géraldine, TISSERAND Pascal, VON-ARBOURG Jean-Philippe.

**Absents** : GUIGON Patrice (a donné pouvoir à MALSOT Florence), NICOLAS Séverine a donné pouvoir à TISSERAND Pascal), PETIT Olivier (a donné pouvoir à PEUREUX-DEMANGELLE Anne-Sophie),

**Secrétaire de séance** : LAFOUGE Isabelle.

### **Ordre du jour :**

- 1-Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 06 mai 2022
- 2-Désignation du nombre d'Adjoints et élections,
- 3-Indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers délégués,
- 4-Election des délégués aux différents syndicats,
- 5-Achat de licence IV,
- 6-Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants,
- 7-Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion,
- 8- Achat terrains,
- 9- Congrès des Maires 2022,
- 10- Délibération modificative,
- 11- Désignation d'un référent laïcité,
- 12- Questions diverses.

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la mise en place du Pass'Sports & Culture proposé par la CCVS suite à un mail reçu le 24 juin 2022.

Les membres du Conseil Municipal acceptent l'ajout de ce point à l'unanimité.

En ouverture de séance Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une lettre reçue de Monsieur le Préfet nous informant que la démission de Monsieur Olivier PETIT en date du 24 avril 2022 aurait dû être adressée à Monsieur le Préfet non au Maire rendant irrecevable la démission de Monsieur Olivier PETIT. Il convient donc d'annuler les délibérations 23/22, 24/22, 25/22, 26/22, 27/22 et les arrêtés correspondants et de remettre ces points au vote.

### **1-Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 06 mai 2022,**

Madame le Maire rappelle les sujets abordés lors de la séance du Conseil Municipal du 06 mai 2022. Après en avoir pris acte, les conseillers approuvent le compte-rendu à l'unanimité.

### **2- Désignation du nombre d'Adjoints et élections,**

Suite au décès de Madame Rachel COUVREUX, 1<sup>er</sup> adjointe, Madame le Maire rappelle que le nombre des adjoints peut être modifié à tout moment par délibération du Conseil Municipal mais qu'il ne peut être procédé à la suppression d'un poste d'Adjoint que si ce poste est devenu vacant.

Elle informe les membres du Conseil Municipal de la démission de Monsieur Olivier PETIT, 4<sup>ème</sup> adjoint. Elle indique que, conformément aux dispositions du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L2122-7-1 du CGCT : « quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élue qui occupait précédemment le poste devenu vacant. ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de ne pas remplacer Monsieur Olivier PETIT, d'élire un 3<sup>ème</sup> adjoint et de désigner deux Conseillers délégués. Il décide également de s'en tenir aux dispositions du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L2122-7-1 du CGCT.

Se présente au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint : Monsieur Christophe LOYNET.

- Monsieur Patrice GUIGON, 2<sup>ème</sup> adjoint, remonte dans l'ordre du tableau au poste de 1<sup>er</sup> adjoint,
- Madame Florence MALSOT, 3<sup>ème</sup> adjointe, remonte dans l'ordre du tableau au poste de 2<sup>ème</sup> adjointe,
- Monsieur Christophe LOYNET est élu à 14 voix pour
- Sont désignés Conseillers délégués aux travaux : Messieurs Olivier PETIT et Eric PETITOT

### **3- Indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués,**

Madame le Maire précise qu'elle ne désire pas revaloriser ses indemnités mais qu'elle aimerait que celles des Adjointes et des Conseillers délégués le soient.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide avec effet au 06 mai 2022, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués :

Population de 500 à 999 habitants.

- indemnités du Maire :

Base de calcul : 24.18% de l'indice brut mensuel 1027 (soit 940.45 € brut).

- indemnités des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Adjointes :

Base de calcul : 10.7% de l'indice brut mensuel 1027 (soit 416.17 € brut)

- indemnités des Conseillers délégués :

Base de calcul : 5.35% de l'indice brut mensuel 1027 (soit 208.08 € brut)

### **4- Elections des délégués aux différents syndicats,**

Suite aux modifications concernant les adjointes et les conseillers délégués, le Conseil Municipal procède au vote des délégués aux différents syndicats.

Communauté de Communes des Vosges du Sud :

2 délégués titulaires : PEUREUX-DEMANGELLE Anne-Sophie et GUIGON Patrice

Territoire d'Energie 90 :

1 délégué titulaire : PETITOT Eric

1 délégué suppléant : PEUREUX-DEMANGELLE Anne-Sophie

Syndicat de Construction du Collège de Giromagny :

2 délégués titulaires :

RANÇON Géraldine / COLOMBIÉ Nathalie

Syndicat Intercommunal de la Fourrière :

1 délégué titulaire : MALSOT Florence

1 délégué suppléant : RANÇON Géraldine

Syndicat des Eaux de Giromagny :

2 délégués titulaires :

TISSERAND Pascal

NICOLAS Séverine

1 délégué suppléant :

VON-ARBOURG Jean-Philippe

Syndicat de Gestion de la Piscine d'Etueffont :

2 délégués titulaires :

TISSERAND Pascal / NICOLAS Séverine

Service des Repas à Domicile :

1 délégué titulaire : MALSOT Florence

Représentant au Ministère de la Défense :

1 délégué titulaire : GUIGON Patrice

## Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges :

1 délégué titulaire : ANTOINE Kévin

1 délégué suppléant : MALSOT Florence

## Sécurité Routière :

1 délégué titulaire : LAFOUGE Isabelle

## COFOR

1 délégué titulaire : ANTOINE Kévin

1 délégué suppléant : GUIGON Patrice

## **5- Achat de licence IV,**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au moment du vote du Budget Primitif 2022, l'assemblée délibérante avait donné son accord pour l'achat d'une licence IV vendue par Monsieur Josselin CARITEY et l'avait mandaté aux fins de formuler une proposition de prix. M. CARITEY nous a fait savoir qu'il désire la vendre contre la somme de 5 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'acheter cette licence au prix de 5 000 € TTC,
- de charger Madame le Maire de réaliser l'acte de vente en la forme administrative.
- de désigner Monsieur Patrice GUIGON 1<sup>ère</sup> Adjoint acquéreur pour le compte de la commune de LACHAPELLE SOUS CHAUX.
- d'autoriser Monsieur Patrice GUIGON à signer l'acte d'acquisition pour le compte de la commune de LACHAPELLE SOUS CHAUX.
- charge la municipalité de présenter un projet de fonctionnement de licence IV au cours de l'année 2022.

## **6- Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants,**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité. A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage,
- soit par publication sur papier,
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du Conseil Municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1<sup>er</sup> juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

**Considérant** la difficulté technique d'engager, à ce stade, une publication sous forme électronique, le Maire propose au Conseil Municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- publicité par publication sur papier et affichage sur le panneau situé sur le mur extérieur de la Mairie.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'adopter la proposition du Maire qui sera appliquée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022

## **7-Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion,**

Le Conseil Municipal après lecture d'un courrier du Centre de Gestion 90 et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adhérer au nouveau service de médecine professionnelle et préventive proposé par le Centre de Gestion avec effet au 08 avril 2022 au prix de 75 € la visite réalisée (tarif actualisé chaque année par le conseil d'administration avec le budget primitif).

### **8- Achat terrains,**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un échange avec les propriétaires des parcelles cadastrées AE 175 / AE 177 / AE 35 et AE 36 qui nous proposent de les acquérir au prix de 125 000 € (frais d'acquisition à la charge de la commune).

Cette acquisition pourrait nous permettre de réaliser, par exemple :

- un local solidaire (épicerie, relais colis, dépôt de pain...) pris en charge par une association,

Le Conseil Municipal accepte l'achat de ces terrains à l'unanimité.

### **9- Congrès des Maires 2022,**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Congrès des Maires se tiendra à Paris du mardi 22 au jeudi 24 novembre 2022. Elle demande que la commune prenne en charge tous les frais liés à ce déplacement. Le Conseil Municipal accepte cette demande à l'unanimité et décide d'ouvrir des crédits au compte 6251.

### **10- Délibération modificative,**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de modifier le budget. En effet, Madame CLEMENT, inspectrice des finances publiques, nous a informé que des opérations d'ordres ont été mal imputées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de modifier le budget de la manière suivante :

#### Section de fonctionnement :

Chapitre, article	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	de Augmentation de crédit	Diminution de crédits	de Augmentation de crédit
675 / 042	1 000 €			
024		1 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>		

#### Section d'investissement :

Chapitre, article	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	de Augmentation de crédit	Diminution de crédits	de Augmentation de crédit
2111 / 042			1 000 €	
1323 / 13				1 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>

### **11- Désignation d'un référent laïcité,**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier émanant de la Préfecture rappelant :

-que la loi n°2021-1109 du 24 août 2021, vise à renforcer le respect des principes républicains au sein des établissements publics, des associations et dans le monde numérique,

-que les collectivités et leurs établissements publics doivent désigner un « référent laïcité » qui est chargé d'apporter tout conseil utile au respect du principe de laïcité à tout fonctionnaire ou chef de service qui le consulte. Il est chargé d'organiser une journée de laïcité le 09 décembre de chaque année. Le décret du 23 décembre 2021 fixe les conditions de sa nomination et ses missions.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire décide :

- De désigner Madame POLARD Carole, Adjoint Administratif, en tant que référent laïcité.

## **12- Pass'Sports & Culture.**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier émanant de la Communauté de Communes des Vosges du Sud nous informant de la création d'un dispositif de Pass'Sports & Culture proposé aux associations locales et aux familles dès la reprise des activités en septembre 2022 dont l'objectif est de permettre aux jeunes (3 – 18 ans), domiciliés sur le territoire communautaire, de bénéficier d'une aide financière pour la pratique d'une activité sportive et culturelle. La CCVS contribue à hauteur de 15€ par an et par enfant. Les communes qui souhaitent s'y associer fixent leur contribution (moyennant une participation minimum de 10 €) et signeront une convention avec la CCVS.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire décide :

\*De contribuer à hauteur de 20 € par an et par enfant de la commune en faisant la demande,

\*D'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec la CCVS et tout document concernant cette affaire.

## **13- Questions diverses.**

- Suite à la dernière réunion de la Piscine d'Etueffont, Monsieur TISSERAND Pascal informe de l'avancée des travaux :
  - \*Les vestiaires sont entièrement refaits,
  - \*Il a été accordé 50 000 € de DSIL pour la réfection de la toiture soit la moitié de la facture,
  - \*A partir de 2023 le Conseil Départemental ne subventionnera plus la Piscine (elle l'est à hauteur de 40% à ce jour). Des demandes de subventionnement seront faites auprès de la CCVS et du Grand Belfort.
  
- Suite à la dernière réunion du Syndicat des Eaux de Giromagny, Monsieur TISSERAND Pascal informe que les frais liés au problème survenu en raison de la foudre sur le réseau d'eau, rue du Moulin, sont pris en charge par le Syndicat des Eaux pour un montant de 48 000 €. Les travaux seront terminés avant le 1<sup>er</sup> août.
  - \*Les fuites d'eau à la sortie de la nappe de Malvaux posent un gros problème au Syndicat des Eaux, 1 600 000m<sup>3</sup> perdus sur ce réseau. 480 000m<sup>3</sup> ont été facturés aux 27 communes.
  - \*Il y a eu 743 000 m<sup>3</sup> de fuites d'eau en 2021 sur le réseau d'eau potable.
  - \*L'agence de l'eau ne subventionne plus le Syndicat des Eaux qu'à hauteur de 19% contre 80% précédemment.
  
- Monsieur PETITOT Eric informe les membres du Conseil Municipal que l'installation d'une borne électrique dans la commune a été demandée lors de la dernière réunion avec Territoire d'Energie 90. TE90 réalisera une étude de faisabilité et nous recontactera afin d'en discuter.
  
- Suite à l'appel d'offre concernant la boucle villageoise, la Commission d'Appel d'Offre se réunira fin juillet.
  
- Monsieur LOYNET Christophe a représenté Madame le Maire lors de la remise des subventions accordées par le Conseil Départemental à savoir : 10 000 € pour le hangar communal / 40 000 € pour la boucle villageoise.
  
- Monsieur LOYNET Christophe va constituer un groupe de travail « solaire » afin d'envisager un projet de chemin solaire.
  
- La municipalité essaie d'organiser un spectacle pyrotechnique le samedi 16 juillet 2022 à 22h30. Elle associera les associations du village qui le souhaite à ce projet.
  
- Monsieur ANTOINE Kévin propose de se renseigner quant au coût de l'installation de citernes de récupération d'eau afin de récupérer l'eau de pluie des bâtiments communaux.

